Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre l’incapacité, la paresse, la lâcheté, la sénilité et l’avarice. Je me réfugie auprès de Toi contre le châtiment de la tombe et je me réfugie auprès de Toi contre l’épreuve de la vie et de la mort.

Anas ibn Mâlik (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) avait l’habitude de dire : « Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre l’incapacité, la paresse, la lâcheté, la sénilité et l’avarice. Je me réfugie auprès de Toi contre le châtiment de la tombe et je me réfugie auprès de Toi contre l’épreuve de la vie et de la mort. » Dans une autre version il ajoutait : « [Contre] Le poids écrasant des dettes et la domination des hommes. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith fait partie des paroles riches et concises du Prophète (sur lui la paix et le salut) qui consistent en ce que de nombreux sens soient réunis alors qu’à peine quelques mots sont employés. Ici, il a cherché protection contre plusieurs calamités et maux qui entravent le chemin du serviteur vers Allah. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a donc cherché protection contre : « l’incapacité, la paresse » : Ils sont les compagnons de l’entrave au mouvement et de l’absence d’activité. Soit à cause d’une faible ambition ou d’un manque de volonté qui n’est autre que de la paresse. En effet, le paresseux est la personne la plus dépourvue d’ambition et de volonté qui soit. Il se peut aussi que le manque d’activité du serviteur soit dû à une absence d’aptitude qui n’est autre que l’incapacité. « La lâcheté » et « l’avarice » : empêchent d’accomplir ce qui est obligatoire et de faire le bien. En effet, la lâcheté affaiblit le cœur de l’individu au point qu’il cesse d’ordonner le convenable et d’interdire le blâmable. Cela est du à la faiblesse de son cœur et au fait qu’il soit attaché aux hommes à la place d’être attaché au Seigneur des hommes. Par ailleurs, l’avarice encourage l’individu à se montrer avare lors des situations où il faut dépenser. Il ne respecte pas le droit des gens en ce qui concerne les aumônes prescrites, ni ne respecte le droit de la personne qui se doit d’être entretenue financièrement. Ainsi, il est détesté auprès des hommes et auprès d'Allah. « La sénilité » concerne le fait que l’individu atteigne la vieillesse extrême. En effet, lorsque celui-ci arrive à un âge très avancé, il perd de nombreuses fonctions intellectuelles et physiques au point de ne plus pouvoir adorer Allah, Exalté soit-Il, et de ne plus être utile à sa famille. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) chercha protection contre le châtiment de la tombe qui est une vérité incontestable et c’est pour cela qu’il (sur lui la paix et le salut) nous a légiféré de demander protection auprès d’Allah contre le châtiment de la tombe à chaque prière. Puis, la recherche de protection contre l’épreuve de la vie et de la mort englobe les deux demeures : celle d’ici-bas et celle de l’au-delà. «

L’épreuve de la vie » inclue les malheurs et les adversités de la vie quotidienne et « l’épreuve de la mort » est le fait de craindre pour sa personne une fin horrible, un dénouement non désiré mais aussi l’épreuve des deux Anges dans la tombe, ainsi que d’autres. Dans une autre version, le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) demandait aussi protection « contre le poids écrasant des dettes et contre la domination des hommes. » En effet, ces deux choses évoquent une situation de domination. Le poids de la dette correspond à son ampleur et à sa charge ajoutés au fait qu’il n’y ait personne pour l'aider à rembourser. Et c'est de là que l'homme se retrouve dominé, mais légitimement. Quant à « La domination des hommes », elle signifie leur emprise, qui n’est autre qu’une domination injuste.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5914